

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq du mois de juin, à neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°72

Date de Publication
30 JUIN 2022
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
30 JUIN 2022
Date de la convocation
17 juin 2022

Présents :

Mmes FIGARELLA, HATEMIAN-SOLARI, LABI-MALAKIAN, LAFAYSSE, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VEILEX.
MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DE CANEVA, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MORTELETTE, MACHERAS DE MONTILLET.

Pouvoirs :

Mme BRUNET à Mme FIGARELLA
Mme HERVE GENOVESI à Mme le Maire
Mme VAUTRIN à Mme MATEO
M. DENONFOUX à M. CHAIX
M. DE SOUSA à M. MORTELETTE
M. MAS-FRAISSINET à M. BOYER
M. REYMOND à M. MACHERAS DE MONTILLET

Absents :

Mme GOBET
Mme LOVERA
M. FAVIER

Madame VEILEX a été élue secrétaire

Objet : Finances communales. Budget Principal. Décision Modificative N°1.

A la demande de Madame le Maire, madame SAGAUT expose à ses collègues que le budget primitif 2022 a été adopté par le conseil municipal dans sa séance du 29 mars 2022.

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent de nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget.

Compte tenu de l'évolution de plusieurs dossiers, il convient de procéder à des rajustements de crédits.

La décision modificative N°1 est équilibrée en dépenses et en recettes comme suit :

Recettes d'investissement	135 000.00€
Dépenses d'investissement	135 000.00€

Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver la décision modificative N°1 du Budget principal exercice 2022 telle que détaillée en annexe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 25 juin 2022.

Le Maire,
Danielle MILON

